

Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

Vol. No. XI

Montréal, Novembre 1909.

50 cts par an

RENDEZ-VOUS LE CERCLE PROSPERE L'EXAMEN MEDICAL ET L'ASSURANCE-VIE

— Suite —

DEVOIRS DE LA SOCIÉTÉ ENVERS SES MÉDECINS-EXAMINATEURS

Pour qu'une organisation quelconque atteigne le summum du succès, il faut, de toute nécessité, que chaque membre qui la compose lui accorde son concours le plus actif.

Un cercle ne progresse pas par la chance seulement: celui qui ne compte que sur le hasard est la plupart du temps déçu. Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent le succès, en toute chose, est le résultat d'un travail ardu, patient et constant. C'est là l'expérience des siècles et ceux qui vous disent le contraire vous trompent effrontément.

Mais que faut-il à un cercle pour prospérer. Il lui faut des membres actifs, dévoués, bien émus des principes de la mutualité et des responsabilités qui leur incombent.

Ce sont les membres qui font les cercles, comme ce sont les cercles qui font l'association. Les sociétaires véritables se garderont de croire qu'ils ne doivent rien autre chose à leur société que leurs contributions et que quand ils ne sont pas en dettes, ils ont accompli tout leur devoir envers elle. Comme question de fait, en devenant sociétaire, le candidat prend l'engagement de faire tout son possible pour que l'Alliance Nationale progresse; il promet implicitement de faire connaître sa société et de lui amener de nouveaux membres.

Cela est juste d'ailleurs. L'Alliance Nationale procure, à tous ceux qui en font partie, une assurance sur la vie et une assurance contre la maladie à un tarif beaucoup moins élevé que celui qui est exigé dans les compagnies à fonds sociaux, précisément parce que ses membres sont supposés faire du recrutement gratis, ou presque, et que de ce chef, elle peut réduire considérablement le coût de revient de l'assurance proprement dit.

Tout sociétaire qui comprend cela et qui acquiesce loyalement de cette obligation est une personne précieuse pour son cercle comme pour l'association.

Faites donc progresser votre cercle et pour cela oubliez ses points faibles pour vanter ses mérites et ses avantages à vos connaissances et à vos parents. Parlez-en avec enthousiasme, et encouragez-la à ceux qui vous écoutent.

Faites donc progresser votre cercle en rendant ses assemblées attrayantes et pour cela qu'on se contente pas de percevoir simplement les contributions de chacun, qu'on cherche, en plus, à intéresser, à amuser même, par des conférences, des jeux, des concerts, des soirées de diverses sortes.

Romppez la monotonie, mettez de la vie dans vos réunions et lorsqu'on saura qu'on passe de bons moments dans votre groupe, vous aurez plus de difficulté à augmenter votre ef-

Si la société a des exigences envers ses médecins-examineurs, il n'est que juste que ces derniers reçoivent la plus grande protection lorsque, soit par leur avis ou leur conseil, soit par certaines déclarations, la société est mise en garde contre l'admission de membres non désirables au point de vue de la moralité ou de la santé. Il faut que les médecins-examineurs soient assurés, que leur déclaration confidentielle ne sera divulguée en aucune circonstance et pour aucune considération, sans quoi l'on exposerait le médecin-examineur à manquer à ses devoirs et à causer un préjudice grave à la société. Les rapports entre médecins et clients, surtout à la campagne, sont si délicats, que la moindre des indiscretions peut avoir des conséquences désastreuses pour le médecin qui aurait fait son devoir. Il est bien beau d'exiger du dévouement, du désintéressement et des sacrifices, mais il ne faut pas pousser l'exigence jusqu'à mettre en jeu l'avenir du médecin. Un client perdu par une indélicatesse cause souvent un désastre et ce client entraîne avec lui ses parents et ses amis. De là, la déroute et la perte d'une clientèle faite après bien des années de labeurs et de sacrifices.

Il faut donc assurer aux médecins-examineurs une garantie morale et certaine, qu'en toute circonstance leur position délicate sera sauvegardée.

Dans l'Alliance Nationale les médecins-examineurs peuvent être assurés que le secret le plus parfait sera gardé sur les déclarations qu'ils font et les renseignements qu'ils veulent bien nous confier. Les ordres les plus stricts sont donnés pour qu'aucun renseignement ne soit révélé, même au plus intéressé, sur tout ce qui concerne la valeur de nos candidats.

Il est du devoir d'une société de s'assurer les services des médecins les plus compétents et les plus qualifiés. En compensation elle doit leur assurer la protection nécessaire. Les exigences d'un bon examen médical sont si nombreux et d'une telle importance qu'il est impossible de confier à des mains inhabiles ou à des ignorants le soin de faire la sélection de ses sujets. Aucun médecin soucieux de ses devoirs et de sa responsabilité n'osera se prononcer sur le choix des assurés s'il n'a pas pleine et entière confiance dans l'institution qu'il sert et si à l'avance il n'est pas convaincu que ses observations ne seront pas considérées strictement secrètes. Il ne faudra pas conclure de ceci, chaque fois qu'un candidat est refusé à cause de son examen médical que c'est le médecin-examineur qui est en défaut. Dans

la plupart des cas, c'est le médecin-reviseur qui a jugé à propos de refuser l'aspirant. Il arrive souvent au médecin en chef de recevoir des correspondances dans lesquelles on se plaint que tel médecin a refusé certain candidat que l'on considère comme un bon sujet. Pour protéger le médecin-examineur, le médecin-reviseur se voit obligé de répondre qu'il prend toute la responsabilité du refus de l'aspirant sans toutefois en divulguer les causes, car agir autrement serait rendre publiques certaines déclarations faites confidentiellement au médecin-examineur. Que nos officiers et nos membres veuillent bien comprendre qu'il est dans l'intérêt de la société de ne pas priver celle-ci de bons sujets et que s'il arrive qu'un candidat est refusé, ce n'est pas sans raison sérieuse. Pour celui qui n'a pas l'expérience voulue il peut arriver que certains faits ou certaines déclarations n'aient pas la même importance et soient jugés différemment par les autorités compétentes. Celui-là peut agir de bonne foi mais il se trompe. Le médecin reviseur et le médecin-examineur qui sont les juges autorisés et désintéressés, approuvent ou refusent, pour causes et leurs décisions ne sont prises qu'après mûre réflexion.

Si toutefois un candidat se trouvait lésé, il est toujours facile de lui rendre justice, mais je n'ai jamais rencontré de médecin qui, par malice ou mauvaise foi, ait refusé un sujet qualifié.

Dans le but de s'assurer les services permanents du médecin-examineur compétent, je crois que seul le Bureau Exécutif devrait avoir le contrôle des nominations à la position de médecin-examineur. Cette procédure empêcherait certaines injustices de se commettre. Il arrive souvent qu'un médecin, après plusieurs années de sacrifices pour la bonne administration de son cercle et de la société, se voit enlever le fruit de son labeur par un confrère jaloux et peu scrupuleux. Un médecin compétent et loyal à la société devrait toujours être maintenu dans ses fonctions. La nomination, par le Bureau Exécutif, aurait aussi pour effet de permettre un choix judicieux lorsqu'il y a plusieurs aspirants à la position; rien n'empêcherait toutefois de prendre en considération les recommandations qui peuvent être faites par les officiers ou les membres.

Dr THEO. CYPHIOT.

M. C.

(A suivre)

Si la passion des cartes postales sévit furieusement chez nous, ce n'est rien à côté de ce qu'elle a d'adeptes dans le Royaume-Uni. Durant l'année 1906, en effet, le public a acheté et expédié sept cent trente quatre millions de petites images rectangulaires!